

DELIBERATION DU BUREAU

2025 N°41

ENVIRONNEMENT

Le Bureau communautaire s'est réuni le 11/12/2025, sur convocation du Président envoyée le 04/12/2025.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, JL. CLAUDON, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusé(e)s : A. HARMAND, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, M. GUEGUEN.

BU2025-41- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES MISSIONS DE L'ANIMATEUR MILIEUX AQUATIQUES POUR L'ANNEE 2026

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la Communauté de Communes Terres Toulouises dispose d'un agent chargé de l'animation, du suivi technique et de la coordination des projets liés aux cours d'eau et aux milieux aquatiques du territoire.

Pour l'année 2026, les principales actions programmées par la Communauté de Communes Terres Toulouises qui seront suivies par le technicien de la collectivité sont les suivantes :

- Finalisation des travaux de restauration de l'Esch et de ses affluents,
- Mise en œuvre du programme de restauration des ruisseaux des Bœufs, du Bueue et des Étangs à Gye,
- Application d'actions du Plan de Préservation du site ENS « Boisements Humides du Gare-le-Cou »,
- Renaturalisation du ruisseau de la Réhanne à Minorville,
- Réalisation d'aménagements écologiques sur le site de l'Espace du Génie,
- Mise en œuvre de travaux de gestion écologique en régie sur des sites naturels
- Encadrement du diagnostic hydromorphologique du réseau hydrographique (année 2),
- Participation et suivi des projets menés dans le cadre du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey (CTEC Esch-Reine-Terrouin-Trey, étude stratégique du SAGE),
- Suivi des actions conduites par les structures partenaires exerçant la compétence GEMAPI (EPTB Meurthe & Madon, EPAMA Meuse, Syndicat Mixte Moselle Aval, DDT 54),
- Initiation de l'élaboration d'un programme de travaux sur le bassin versant de l'Ingressin,
- Lancement d'un Plan de Préservation et de Valorisation sur le site ENS « Marais du Val des Nones »,
- Réalisation d'inventaires et de suivis herpétologiques,
- Assistance technique aux élus et aux riverains,
- Finalisation de la charte d'exercice de la compétence GEMAPI,
- Actions de communication (magazine, site internet, rapport d'activités, etc.),
- Valorisation du site ENS « Boisements Humides du Gare-le-Cou »,
- Participation à des journées techniques et formations professionnelles.

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs du SDAGE Rhin-Meuse, répondent aux enjeux locaux et relèvent directement des obligations de la compétence GEMAPI.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse apporte un soutien financier aux missions de l'animateur « milieux aquatiques » ainsi qu'aux opérations de restauration écologique, de gestion des milieux aquatiques, de préservation de la biodiversité et à l'animation territoriale.

Les missions du technicien « Rivière » envisagées peuvent être accompagnées financièrement par l'agence de l'eau Rhin Meuse à hauteur de 70 % voire 80%.

Le Bureau Communautaire est invité à :

- **Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le financement des missions du technicien « rivière » pour le programme d'actions envisagées en 2026.**
- **Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

Délibération adoptée à l'unanimité